



# Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

## Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

### Comité d'examen du respect des dispositions

#### Septième réunion

Genève, 1<sup>er</sup> et 2 avril 2019

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

#### Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

## Ordre du jour provisoire annoté de la septième réunion du Comité d'examen du respect des dispositions\*

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019, à 10 heures\*\*

### I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées.
4. Registres nationaux des rejets et transferts de polluants dans les États membres de l'Union européenne.
5. Développement du Protocole.

\* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* Dans le cadre des procédures d'accréditation applicables aux membres des délégations prenant part à des réunions au Palais des Nations, les participants sont priés de s'inscrire en ligne avant le 12 mars 2019, en utilisant le lien ci-après : <https://uncdb.unece.org/app/ext/meeting-registration?id=wpBYCv>. Les participants ayant besoin d'une lettre d'invitation personnelle pour obtenir un visa doivent cliquer sur l'option « visa exigé » et s'inscrire pour la réunion dès que possible en tenant compte du délai requis pour l'obtention du visa. Avant la réunion, les représentants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité, Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe, <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegates.html>). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat de la Convention au numéro suivant : +41 22 917 2682.



6. Cadre de présentation des rapports
7. Questions diverses.
8. Adoption des conclusions de la session.

## **II. Annotations**

### **1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**

*Horaire : lundi, 10 heures-10 h 15.*

Les nouveaux membres du Comité d'examen du respect des dispositions du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement seront invités à prendre l'engagement solennel d'exercer leurs fonctions en toute impartialité et en toute conscience (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1). Le Comité sera invité à adopter l'ordre du jour de sa septième session, tel qu'il figure dans le présent document.

### **2. Élection du Bureau**

*Horaire : lundi, 10 h 15-10 h 30.*

Le Comité sera invité à élire son président et son vice-président conformément à la décision I/2 de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

### **3. Demandes soumises, questions renvoyées et communications présentées**

*Horaire : lundi, 10 h 30-10 h 45.*

Conformément aux procédures pertinentes, le Comité examinera les demandes soumises par une Partie au sujet du respect par une autre Partie de ses obligations au titre du Protocole, toutes demandes soumises par une Partie concernant la manière dont elle s'acquitte de ses propres obligations, toutes questions renvoyées par le secrétariat concernant un éventuel manquement d'une Partie à ses obligations ou toutes communications émanant du public concernant le respect par les Parties de leurs obligations ainsi qu'il est prévu aux paragraphes 15 à 24 de l'annexe de la décision I/2 de la Réunion des Parties (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1).

### **4. Registres nationaux des rejets et transferts de polluants dans les États membres de l'Union européenne**

*Horaire : mardi, 10 h 45-12 h 30.*

Le Comité examinera un rapport établi par le rapporteur désigné par le Comité à sa sixième session, afin d'approfondir la réflexion sur la question de savoir si les États membres de l'Union européenne Parties au Protocole étaient tenus de communiquer leurs propres registres nationaux afin de compléter le travail effectué au niveau de l'Union européenne. Le Comité devrait formuler ses conclusions sur cette question, sachant qu'il est autorisé, conformément au paragraphe 14 b) de l'annexe à la décision I/2 de la Réunion des Parties (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1), à examiner toute question de respect des dispositions non mentionnée au paragraphe 13 de ladite décision.

## 5. Développement du Protocole

*Horaires : lundi, 12 h 30-13 heures et 15 heures-18 heures, et mardi, 10 heures-12 heures.*

Conformément à la décision sur le développement du Protocole prises par le Groupe de travail des Parties au Protocole à sa sixième réunion (Genève, 9 novembre 2018), le Comité devrait examiner le projet de rapport sur le développement du Protocole établi par le Bureau du Protocole en ayant à l'esprit les grands problèmes cernés dans les documents ci-après : *Problèmes systémiques relatifs à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants et recommandations sur la manière de les régler* (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.2), *Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2015-2020* (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/5) et *Développement du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants* (ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/6), ainsi que les documents pertinents établis dans le cadre d'autres forums internationaux.

## 6. Cadre de présentation des rapports

*Horaire : mardi, 12 heures-12 h 55.*

Le Comité sera informé en ce qui concerne la mise à niveau de l'outil en ligne conçu pour aider les Parties à s'acquitter plus facilement de leurs obligations au titre du prochain cycle de présentation des rapports et l'analyse des réponses aux questions, conformément à ce qui est défini dans le cadre de présentation des rapports (ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/5). Le Comité devrait débattre des moyens qui seraient susceptibles d'améliorer la visualisation des questions au regard des grands problèmes cernés dans les Orientations pour l'établissement de rapports sur l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.3).

## 7. Questions diverses

*Horaire : mardi, 12 h 55-13 heures.*

Les membres du Comité et les participants seront invités à examiner toute question qui pourrait avoir été proposée et incluse au titre de ce point au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

## 8. Adoption des conclusions de la session

*Horaire : mardi, 15 heures-15 h 30.*

Le Comité sera invité à adopter les principales conclusions de la réunion.

---